



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

AR PREFECTURE

016-251602595-20180309-DELIB18-DE
Reçu le 20/03/2018

Comité Syndical du 9 mars 2018

Délibération n°18/2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le neuf mars à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 19 février 2018

Membres présents : Messieurs François Bonneau, William Jacquillard, Samuel Cazenave, Didier Jobit, Jean-Hubert Lelièvre, Jacques Chabot, Jean-François Dauré et Xavier Bonnefont.
Mesdames Martine Pinville, Stéphanie Garcia, Jeanne Filloux, Florence Pechevis, Fabienne Godichaud, Annette Feuillade et Elisabeth Lasbugues.

Membres absents ou excusés : Messieurs Daniel Sauvaitre, Mathieu Hazouard, François Nebout, Didier Villat et Philippe Bouty.

Membres consultatifs présents : Messieurs Daniel Braud et Andreas Koch.

Membres consultatifs absents excusés : Mesdames Anne Frangeul et Cécile François.

Pouvoirs :

Monsieur François Nebout a donné son pouvoir à monsieur François Bonneau.

Monsieur Didier Villat a donné son pouvoir à madame Stéphanie Garcia.

Monsieur Philippe Bouty a donné son pouvoir à madame Jeanne Filloux.

Monsieur Mathieu Hazouard a donné son pouvoir à madame Martine Pinville.

Objet : Adhésion du Pôle Image Magelis à Eurékatech

La loi NOTRe et la création de la région Nouvelle-Aquitaine ont fait apparaître de nombreux enjeux pour notre territoire en termes de positionnement stratégique territorial, de création de valeur, de rayonnement et d'attractivité. Ainsi, animés d'une volonté commune de contribuer activement à la valorisation du grand bassin d'Angoulême, GrandAngoulême, la CCIT Charente, la CMA de la Charente, l'Union Patronale de la Charente et le Pôle Image Magelis ont décidé de créer un outil économique.

A ce titre – en accord avec la stratégie adoptée par la région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'adoption du Schéma Régional du Développement Economique de l'Innovation – la communauté d'agglomération a engagé la création d'une technopole dénommée Eurékatech.

Pour mémoire, une technopole est un outil de développement opérationnel au service du développement de l'innovation pour les entrepreneurs, qui propose des services en matière d'animation, d'accompagnement et de marketing.

La gouvernance d'une technopole repose sur une structure permettant d'associer tous les acteurs de l'innovation et notamment les entreprises.

Après une première phase de discussions mi 2016 à laquelle Magelis a été associé avec les chambres consulaires, l'Agglomération, l'Union Patronale et la Nouvelle Aquitaine s'échelonnant de mai à septembre 2016 le territoire a été labellisé « technopole » par l'association RETIS.

Aux termes des différents échanges, ce principe du portage de la dynamique par une association co-présidée par un chef d'entreprises et le Président de GrandAngoulême a notamment été acté.

Créée le 24 octobre 2017, la technopole a aujourd'hui à sa tête Monsieur Jean-François Dauré en tant que Président de l'association et Monsieur Denis Lutard [Schneider Electric] en tant que Président du Conseil d'Administration.

Le comité de pilotage travaille en parallèle sur la définition de l'offre de services, sur les mutualisations des équipes des ressources humaines fournies par l'Agglomération, sur le budget et sur la feuille de route à mettre en œuvre en 2018.

Afin de doter l'association, dès son démarrage, des moyens financiers nécessaires et de lui permettre de déployer très rapidement son offre de services, le conseil communautaire de GrandAngoulême a décidé le 18 octobre 2017 de lui attribuer une subvention de 60 000 €.

Le Syndicat Mixte du Pôle Image - Magelis pourrait légitimement adhérer à Eurékatech en qualité de membre fondateur, avec deux représentants au sein de l'Assemblée Générale, « collègue membres fondateurs ».

Le montant annuel de la cotisation à l'association Eurékatech est fixé à 2000 € pour 2018.

.....

En application des dispositions légales et réglementaires, monsieur Jean-François DAURE – co-Président d'Eurékatech – ne prend pas part au vote.

Compte-tenu des objectifs poursuivis par Eurékatech et des missions statutaires du Pôle Image Magelis, et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité des votants [15 présents – 14 votants – 14 voix « pour »] :

- **approuvent l'adhésion du Pôle Image Magelis à l'association Eurékatech, à compter du 1^{er} avril 2018 ;**
- **en ratifient les statuts ;**
- **acceptent le versement de la cotisation de 2 000€ pour 2018 et le règlement de celle des années suivantes ;**
- **désignent monsieur François BONNEAU – Président en exercice – et monsieur William JACQUILLARD, comme représentants du Pôle Image Magelis au sein des instances de l'association Eurékatech (Assemblée Générale, Comité de Surveillance ...) ;**
- **autorisent monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 20 mars 2018
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 20 mars 2018
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 20 mars 2018

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis